



Communiqué de presse du 12 janvier 2010 :

DROIT DE VOTE AUX ETRANGERS : LE PS CONTRE LA FRANCE

Christian Labrousse, président Mouvement Initiative et Liberté (M.I.L) et le bureau national condamnent avec la plus grande fermeté la provocation du Parti socialiste consistant à déposer une proposition de loi visant à accorder aux étrangers le droit de vote aux élections locales.

Cette proposition, en opposition avec l'article 3 de la Constitution, est un chiffon rouge agité a quelques semaines des élections régionales par un PS aux abois qui tente ainsi d'amadouer l'extrême-gauche et de diviser la droite. En effet, le M.I.L peut, par avance, redouter que certains à droite, par démagogie, ne servent de caution à cette provocation.

Pour le M.I.L, la chose est claire : le droit de vote est l'attribut essentiel de la nationalité. Pour voter il faut être français. Quant à l'argument fallacieux relatif aux impôts dont s'acquitteraient un certain nombre d'étrangers, s'il devait être retenu, il impliquerait de-facto que la moitié des Français, qui sont exonérés de l'impôt sur le revenu, devraient se voir retirer le droit de vote.

En s'attaquant ainsi au droit de vote, c'est à la République et à la cohésion nationale que le parti socialiste s'attaque. En conséquence, le Mouvement Initiative et Liberté (M.I.L) lance, dès aujourd'hui, une pétition nationale de soutien à l'article 3 de la Constitution : Pour voter, il faut être français.

http://www.lemil.org/pages/petition_pour_voter_etre_francais.html